

Préavis intercommunal No 30-2013

Rénovation urbaine du secteur de la gare de Renens, lot des espaces publics –
Première étape du chantier.

Adoption du projet routier, crédit d'ouvrage pour le réaménagement du tracé routier de la Place de la Gare et du giratoire des Glycines. Validation de la clé de répartition des coûts entre les quatre communes partenaires du lot 3.

Renens, le 16 janvier 2013/ssu

AUX CONSEILS COMMUNAUX DE CHAVANNES-PRÈS-RENENS, CRISSIER,
ÉCUBLENS ET RENENS

Madame la Présidente, Messieurs les Présidents,
Mesdames, Messieurs,

Le présent préavis intercommunal est déposé devant les Conseils communaux de Chavannes-près-Renens, Crissier, Écublens et Renens. Il constitue la suite du préavis intercommunal sur la rénovation urbaine du secteur de la gare de Renens (crédit d'étude intercommunal pour la phase de projet définitif) porté par les quatre communes de Chavannes-près-Renens (66/2011), Crissier (93/2011), Écublens (1/2011) et Renens (101/2010). Ce préavis marque l'entrée en phase de chantier de la rénovation de la gare de Renens en amorçant la première partie des ouvrages du lot des espaces publics (lot 3) financé par les quatre communes partenaires.

Buts

Il a pour but l'adoption d'un projet routier et la demande du crédit d'ouvrage correspondant. Le préavis se décline en deux objets liés, soit le réaménagement routier de la Place de la Gare (lot 3b partiel) et la création d'un nouveau giratoire à l'intersection de l'Avenue du Tir-Fédéral et du Chemin des Glycines (lot 3c). Ces deux projets sont indispensables à l'arrivée de la ligne 25 à la gare de Renens à la fin 2013 (R14) et pour la suite des travaux prévus, notamment pour le chantier de la gare et le fonctionnement de la Place de la Gare réaménagée. Le préavis porte sur les montants nécessaires à la réalisation de cette première étape du projet à charge des quatre communes partenaires, ainsi que sur les montants spécifiques à chaque commune.

Le présent préavis propose également d'adopter une clé de répartition financière entre les quatre communes pour toute la phase de construction du lot 3, soit pour ce préavis et pour celui à venir.

Ce texte renseigne sur l'état du projet démarré par le préavis d'étude auquel il fait suite. Il expose également les estimations actuelles des coûts attendus pour la deuxième partie des ouvrages du lot 3.

Table des matières

1. Introduction et enjeux.....	3
1.1. Contexte.....	4
1.2. Description du projet général « Rénovation urbaine de la gare de Renens ».....	6
1.3. Description du Lot 3 Espaces publics.....	8
1.4. État d'avancement des études.....	9
1.5. Suivi du projet général.....	10
2. Descriptif du projet du présent préavis.....	11
2.1. Réaménagement du tracé routier de la Place de la Gare (lot 3b partiel).....	11
2.1.1. Description et nature des travaux.....	11
2.1.2. Planning des travaux Place de la Gare.....	12
2.2. Giratoire des Glycines (lot 3c).....	13
2.2.1. Description et nature des travaux.....	13
2.2.2. Planning des travaux Glycines.....	14
3. Procédure légale.....	15
3.1. Projet routier et permis de construire.....	15
3.2. Emprises sur les propriétés voisines.....	15
3.3. Examen préalable.....	15
3.4. Traitement des oppositions.....	16
4. Répartition intercommunale : Convention et clé de répartition.....	17
4.1. Convention intercommunale.....	17
4.2. Clé de répartition financière.....	17
5. Financement des travaux du présent préavis.....	18
5.1. Coûts des travaux du présent préavis.....	18
5.1.1. Coûts des travaux du réaménagement du tracé routier de la Place de la Gare.....	18
5.1.2. Coûts des travaux du giratoire des Glycines.....	18
5.2. Subventions.....	18
5.3. Coûts d'exploitation.....	18
5.4. Récapitulation.....	19
5.5. Dépenses thématiques.....	19
5.6. Incidences financières.....	19
5.6.1. Incidences financières pour Chavannes-près-Renens.....	19
5.6.2. Incidences financières pour Crissier.....	19
5.6.3. Incidences financières pour Écublens.....	20
5.6.4. Incidences financières pour Renens.....	20
5.6.5. Coût du capital pour Renens.....	20
5.7. Plan des investissements pour Renens.....	20
6. Projets connexes (à titre d'information).....	21
6.1. Écublens.....	21
6.2. Chavannes-près-Renens.....	22
7. Conclusion.....	23
8. Annexes.....	25

1. Introduction et enjeux

Le secteur de la gare de Renens représente un enjeu majeur en termes d'interface de transports publics et de développement urbain dans l'Ouest lausannois. Il s'étend sur le territoire des communes de Chavannes-près-Renens, Crissier, Écublens et Renens. Ce secteur connaîtra des changements importants au niveau de l'urbanisme et des transports publics. Au Nord de la gare, le nouveau tram reliant Lausanne-Flon à Renens trouvera son terminus pour la première phase ; cet espace public sera requalifié, totalement remodelé et fermé à la circulation pour accueillir le tram ainsi qu'une offre de bus plus conséquente.

Destinée à être la troisième gare de Suisse romande en termes de fréquentation en raison de son bassin d'habitants et d'emplois ainsi que des hautes écoles, la gare CFF sera rénoverée en profondeur. Les quais seront élargis et rallongés afin de pouvoir accueillir des flux de passagers plus importants et des trains plus longs. Un accès aisé aux quais du tram, des trains et du métro ainsi que le franchissement de la gare par un nombre croissant d'utilisateurs est garanti par deux passages : un nouveau passage sous voies plus large en remplacement de l'actuel qui ne répond plus aux normes et la passerelle « Rayon vert » au-dessus des voies.

La partie Sud de la gare sera également réaménagée. Le m1 bénéficiera d'un nouveau terminus à deux quais qui garantit une exploitation plus sûre. Pour marquer la continuité traversant la gare, les places Nord et Sud de la gare seront aménagées selon le même concept. Au Sud de la gare, les tracés routiers de la Place de la Gare ainsi que des avenues d'Epenex et du Tir-Fédéral seront restructurés. Le giratoire disparaîtra pour permettre la création d'une place piétonne à l'interface entre les trains et une offre renforcée de bus urbains. À partir du mois de décembre 2013, le réseau tl R14 entrera en fonction avec notamment le prolongement de la ligne 25 qui trouvera son terminus à la gare de Renens, plus précisément à l'actuel arrêt Glycines sis sur la commune de Chavannes-près-Renens (cf. plan du R14, annexe A). Suite au réaménagement du tracé routier de la Place de la Gare et la suppression du giratoire actuel, le rebroussement de la ligne 25 ne sera plus possible. Un nouveau giratoire doit ainsi être créé au carrefour Avenue du Tir-Fédéral / Chemin des Glycines pour permettre le rebroussement des trolleybus articulés, fondamental à l'exploitation de cette ligne.

Le préavis intercommunal présenté en 2010 aux Conseils communaux des communes de Chavannes-près-Renens, Crissier, Écublens et Renens portait sur les montants à charge des communes nécessaires au crédit d'étude pour la phase de projet définitif du lot 3 « espaces publics » du projet d'ensemble de rénovation urbaine du secteur de la gare de Renens et du lot 6 « frais transversaux ». La phase d'étude arrivant à terme pour une partie du lot 3b et pour le lot 3c et les mises à l'enquête respectives ayant été réalisées, le projet peut entrer en phase de réalisation. Dès lors, le crédit d'ouvrage doit être alloué, afin de permettre la continuation des deux objets qui constituent la première étape de l'ensemble de la rénovation urbaine du secteur de la gare de Renens.

Les premiers travaux comprennent la correction du tracé routier de la Place de la Gare au sud de la gare y compris l'élargissement des trottoirs, la création d'un nouveau terminus de bus aux Glycines ainsi que la construction du giratoire des Glycines. Le présent préavis donne les coûts du projet stabilisés pour cette phase sur la base des soumissions rentrées. Un deuxième préavis d'ouvrage pour l'aménagement des places Nord et Sud ainsi que la réalisation de la passerelle suivra en 2014.

Comme la validation de la clé de répartition des coûts de l'ensemble du chantier est également objet du préavis, ce dernier donne aussi l'évolution des coûts globaux de cette deuxième phase de chantier, même s'ils ne sont pas stabilisés.

1.1. Contexte

Dans le cadre du projet Léman 2030 des CFF, les infrastructures ferroviaires de la région lémanique sont soumises à des transformations en profondeur pour répondre au doublement de passagers à l'horizon 2030. La nouvelle halte RER de Prilly-Malley, inaugurée en juin 2012, la future quatrième voie avec "saut-de-mouton" (passage d'une voie par-dessus une autre) entre Lausanne et Renens, la rénovation des gares de Lausanne et de Renens en témoignent. En accompagnement à ces grands projets de transport public, les communes ont lancé des projets d'urbanisation et de requalification urbaine des territoires adjacents aux gares. Les gares sont en effet des interfaces d'échange multimodal privilégiées qui se trouvent aux intersections des réseaux de bus urbain et suburbain, de métro, de tram ainsi que des trains régionaux et interrégionaux ; sans oublier les personnes s'y rendant à pied, à vélo ou en transports individuels motorisés. Ainsi, les gares sont traversées par d'importants flux de passagers et se transforment de plus en plus en de vraies centralités.

Dès que les CFF ont fait part de leur intention de renouveler les infrastructures ferroviaires de la gare de Renens, une collaboration avec les tl ainsi qu'avec les communes de Chavannes-près-Renens, Crissier, Écublens et Renens est née afin de développer un projet cohérent. Pour les communes, l'objectif était de créer à la gare des espaces publics conviviaux majeurs à la mesure de la forte fréquentation attendue ainsi que de lier davantage le Nord et le Sud des voies ferrées.

Le projet « Rayon Vert », lauréat du concours d'architecture, a introduit la passerelle, un symbole de liaison très fort. Ensemble avec la rénovation des places Nord et Sud, ce projet répond à cet objectif de connexion qui est également devenue une nécessité au vu de l'arrivée du tram au Nord et à l'augmentation de l'offre de bus au sud de la gare. En effet, les tl développent continuellement leur réseau pour notamment mieux desservir les habitants de l'Ouest lausannois. Avec le futur réseau R14, l'Ouest lausannois sera notamment mieux connecté au sud de Lausanne ainsi qu'à Pully. La ligne 25 qui relie actuellement la gare de Pully à la Bourdonnette sera prolongée jusqu'aux Glycines en passant par la piscine de Renens et la gare de Renens.

La nécessité de ce tracé a été mise en évidence par les problèmes de capacité aux heures de pointe et la forte fréquentation de l'arrêt Délices à Lausanne en connexion avec le m2. Ce sera une ligne structurante passant par le sud de la gare de Lausanne et offrant une connexion au m2. Son prolongement jusqu'à Renens permet d'offrir une liaison complémentaire et rapide au centre de Renens pour le quartier de la Bourdonnette (donc délestage du m1), une accroche au réseau RER et RE, une desserte de la piscine de Renens et des quartiers au sud de la gare de Renens ainsi que de la zone où se construiront les quartiers En Dorigny et Côtes de la Bourdonnette dans un futur proche.

La fin 2013 marquant également le début des travaux liés au tram t1, la ligne 25 permettra d'offrir une liaison tangentielle forte, moins touchée par les chantiers, en direction de Lausanne et notamment du m2. Ainsi, la ligne 25 représente aussi le premier pas obligé pour l'adaptation de l'offre des transports publics nécessaire dès décembre 2014, afin d'assurer un service de bus performant non péjoré par les travaux planifiés en lien avec les Axes forts, en particulier ceux du Grand-Pont en 2015.

Pour requalifier la place au sud de la gare, le projet prévoit de redessiner le tracé routier de la Place de la Gare ainsi que de supprimer le giratoire actuel. Une partie importante de la place pourra ainsi être libérée pour les besoins de la plateforme intermodale ce qui améliorera les conditions de circulation des piétons et de la mobilité douce sur la place au sud de la gare. Compte tenu de l'augmentation importante des mouvements de bus et de piétons sur la place au sud de la gare d'ici 2020 (+ 50 %), l'espace disponible ne sera pas suffisant pour les terminus des lignes 25 et 31. Ainsi le terminus de la ligne 25 sera implanté à l'actuel arrêt « Glycines ». En aval de ce dernier, le giratoire des Glycines sera créé pour permettre le rebroussement des trolleybus. L'exploitation par trolleybus nécessitera également l'installation d'une ligne aérienne sur le nouveau tronçon entre la Bourdonnette et

Renens. Ces travaux sont prévus au courant de l'année 2013, mais ne font pas partie du présent préavis, puisque le financement est assuré par les tl.

Les travaux proposés dans ce préavis constituent la première phase de construction et sont un prérequis pour le chantier de la gare proprement dit. La réalisation du tracé routier de la Place de la Gare est en effet indispensable au bon déroulement de la deuxième étape des travaux pour les infrastructures ferroviaires, les autres espaces publics et la passerelle ainsi que des réalisations immobilières à la gare (lots 1 à 4).

Le schéma ci-dessous rappelle le planning des travaux et procédures pour le lot 3 et les lignes aériennes de la ligne 25 ; ces travaux sont coordonnés avec les réalisations des autres lots de la rénovation de la gare de Renens.

Lot 3 et ligne 25 : Planning des procédures	2011				2012				2013				2014				2015				2016				2017				2018				2019			
	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4	1	2	3	4				
Lot 3 : Passerelle et places Nord et Sud																																				
Étude de projet et préparation dossier pour enquête																																				
Procédure d'approbation des plans (PAP) à l'OFT pour la passerelle																																				
Mise en soumission et adjudication des travaux																																				
Exécution tracé routier Place de la Gare																																				
Exécution giratoire des Glycines																																				
Exécution des travaux de la passerelle																																				
Exécution des travaux des places Nord et Sud																																				
Mise en service de la ligne 25 (13 décembre 2013)																																				
tl : Lignes aériennes trolleybus ligne 25																																				
Étude d'avant-projet																																				
Étude de projet et dossier pour demande d'autorisation PAP																																				
Procédure d'approbation des plans (OFT) pour lignes aériennes																																				
Mise en soumission des travaux et projet d'exécution																																				
Préparation et adoption du crédit d'ouvrage																																				
Exécution des travaux																																				

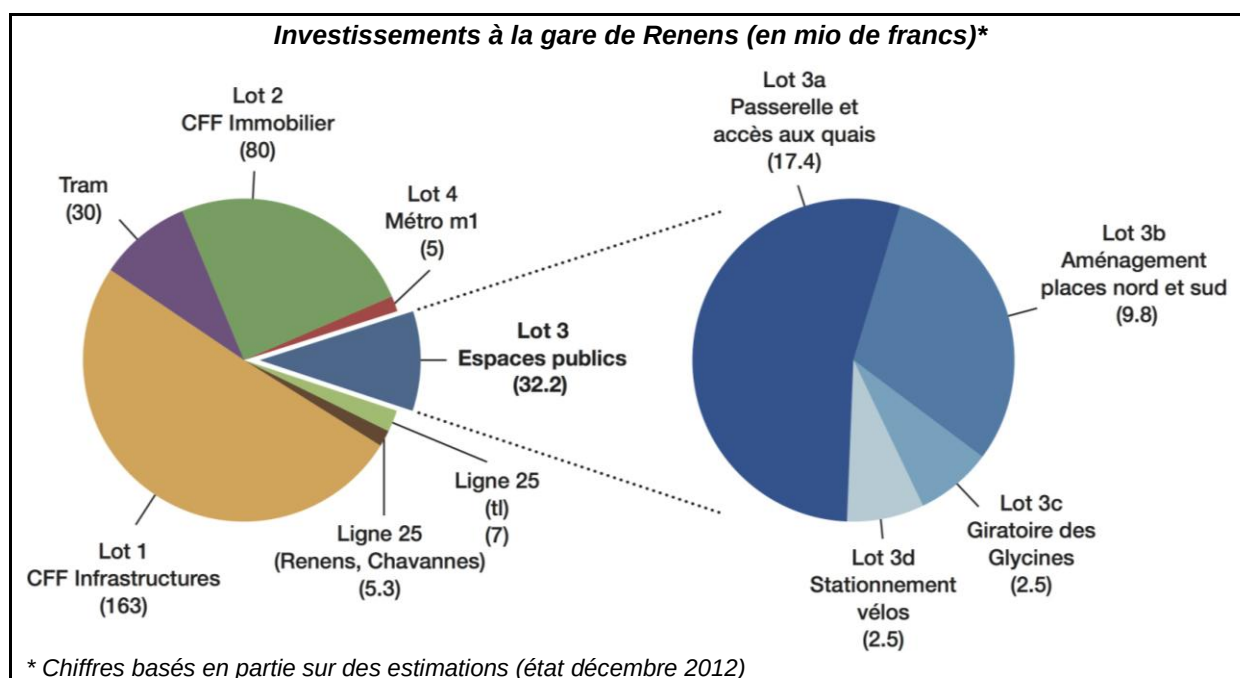
Le prolongement de la ligne 25 nécessite d'autres travaux, en dehors du périmètre du lot 3, qui sont à charge des communes territoriales. Notamment :

- À Renens, il s'agit d'une réfection de la Rue du Simplon, une modification du tracé routier devant la piscine de Renens ainsi qu'une adaptation de l'Avenue du Léman. Ces travaux sont estimés à 2.7 millions de francs sont à la charge de la commune de Renens.
Sur la Place de la Gare, les collecteurs doivent être refaits avant le début des travaux ; ces travaux ont fait l'objet d'un préavis communal pour un montant de 1.4 million de francs pour des travaux s'échelonnant jusqu'en juillet 2013.
- À Chavannes-près-Renens, l'Avenue du Léman sera refaite pour un montant estimé à CHF 565'000.- à charge de ladite commune. Sur l'Avenue du Tir-Fédéral, les collecteurs ont été refaits à la fin 2012 pour un montant de CHF 625'000.-.

Les financements de ces travaux ont fait ou feront l'objet de préavis communaux spécifiques pour ces deux communes.

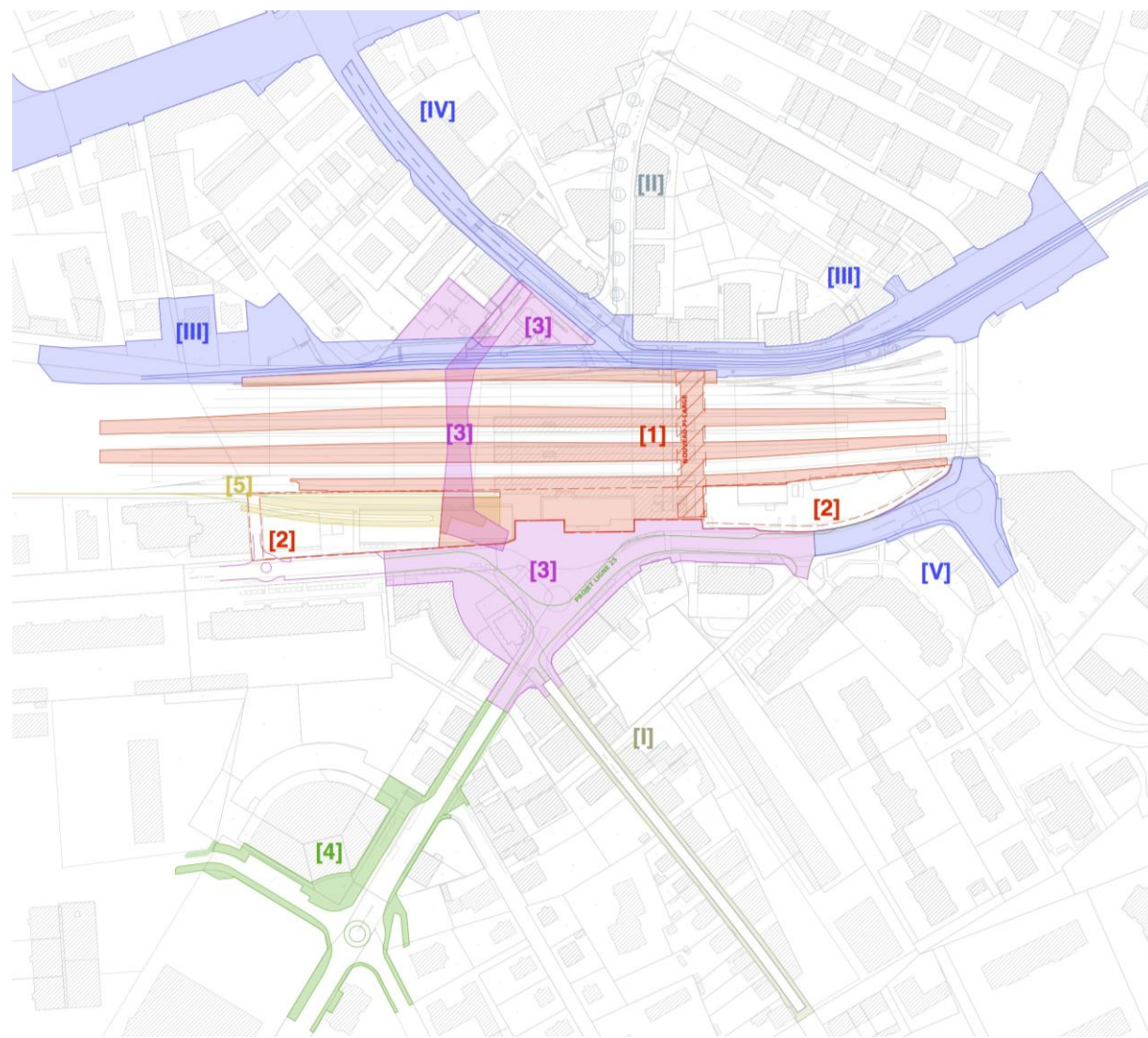
1.2. Description du projet général « Rénovation urbaine de la gare de Renens »

Le projet de rénovation urbaine de la gare de Renens est un projet d'envergure porté par les mêmes partenaires depuis 2006, soit les CFF, les tl, le canton et les quatre communes avoisinant la gare. Les coûts de l'ensemble des travaux prévus s'élèvent, selon les chiffres connus à ce jour (état décembre 2012), à plus de 322 millions de francs, dont les CFF assument la plus grande partie. La facture des communes dans l'ensemble du projet est estimée à environ 32.2 millions de francs avant déduction des subventions fédérale et cantonale et des incidences des conventions en cours de négociation. Le tableau ci-après indique les investissements estimés par lots pour les différents partenaires. Les lots 1 à 4 forment le projet de rénovation urbaine de la gare de Renens proprement dit, les projets de tram et de la ligne 25 des tl sont connexes au projet de la gare, mais ont des répercussions sur le projet. Le lot 3 est lui-même réparti en plusieurs sous-lots, expliqués dans le chapitre suivant.



Les deux objets (lot 3b partiel et lot 3c) du présent préavis font partie intégrante du projet global de rénovation urbaine de la gare de Renens. C'est uniquement le lot 3 des espaces publics qui est financé par les communes, les autres sont financés par CFF Infrastructure respectivement CFF Immobilier et les tl. Ci-après, un schéma résume la répartition des lots.

Rénovation urbaine de la gare de Renens : Répartition des lots



Nom des lots	Objets	Porté et financé par
Lot 1 Infrastructures ferroviaires	[1] Voies, quais et marquises, passage inférieur avec accès aux quais	CFF Infrastructure
Lot 2 Domaine bâti	[2] Constructions dans le cadre du plan de quartier P40 « Gare – CFF – Sud »	CFF Immobilier
Lot 3 Espaces publics	3a [3] Passerelle avec accès aux quais	Communes Chavannes-près-Renens, Crissier, Écublens, Renens (Ainsi que subventions cantonales et fédérales)
	3b [3] Aménagement des places et mobilier Tracé routier Place de la Gare (3b partiel)	
	3c [4] Giratoire des Glycines	
	3d Stationnement vélos	
Lot 4 t1	[5] Voies et quais du m1	t1
Lot 5 Assainissement phonique	Mesures d'assainissement phonique	CFF assainissement Ville de Renens
Lot 6 Frais transversaux	Communication, expertises, avis juridiques, etc. concernant l'entier du projet	Tous les partenaires
Projets connexes : [I] Chavannes, Avenue de la Gare ; [II] Renens, Rue de la Mèbre ; [III] Axes forts, tram t1 ; [IV] Axes forts, Rue de Crissier ; [V] Carrefour du 1 ^{er} Août/Simplon		

1.3. Description du Lot 3 Espaces publics

Le lot 3, le lot des espaces publics est porté et financé par les quatre communes de Chavannes-près-Renens, Crissier, Écublens et Renens. Il est lui-même séparé en différentes parties indépendantes entre elles. Ce préavis est le premier préavis de crédit d'ouvrage, il constitue la première étape de construction de la rénovation de la gare. Un deuxième préavis de crédit d'ouvrage suivra en 2014, après la procédure d'approbation des plans des places et de la passerelle et les rentrées de soumissions correspondantes. La description ci-dessous présente la répartition de ces objets.

- **Lot 3a Passerelle et accès aux quais** : Il fera l'objet du prochain préavis de crédit d'ouvrage en 2014.
- **Lot 3b Aménagement des places et mobilier urbain** : Il englobe l'aménagement des places nord et sud, y compris le réaménagement du tracé routier de la Place de la Gare. Ce dernier aménagement est sujet du présent préavis, alors que le reste du lot 3b fera l'objet du prochain préavis.
D'un point de vue urbanistique, la volonté est de créer un espace public unitaire et de qualité, aussi bien pour chacune des places de la gare qu'entre elles. Cette unité devient effective grâce à la liaison spatiale et fonctionnelle assurée par la passerelle et grâce au traitement identique des places Nord et Sud.
Durant la première phase du projet, le régime routier restera inchangé. Les aménagements de mobilité douce ainsi que le mobilier urbain seront réalisés dans la seconde étape. Outre la mise en service de la ligne 25, le but des aménagements est également de créer un espace public de qualité qui permettra la circulation durant la deuxième phase de chantier.
- **Lot 3c Giratoire des Glycines** : Il consiste en la création du giratoire des Glycines au carrefour Avenue du Tir-Fédéral / Chemin des Glycines. Cet aménagement est nécessaire pour le rebroussement des trolleybus de la nouvelle ligne 25. Il fait partie du présent préavis.
- **Lot 3d Stationnement vélos** : Il fera l'objet du prochain préavis de crédit d'ouvrage.

Alors que l'étude est encore en cours, le tableau suivant, proposé à titre d'information sur le projet dans sa globalité, dresse néanmoins les estimations de coûts des aménagements pour l'ensemble du projet prévus par le préavis intercommunal du crédit d'études (coûts selon préavis d'études 2010/11) ainsi que l'état actuel (coûts estimatifs décembre 2012).

Le niveau de précision des chiffres est variable ; certains choix ne sont pas arrêtés, d'autre part certains coûts se basent sur des premières estimations, alors que d'autres coûts sont déterminés sur la base de rentrée de soumissions.

Coûts des travaux du lot 3	Coûts selon préavis d'études 2010/11	Coûts estimatifs décembre 2012	Différence arrondie	
Lot 3a Passerelle et accès aux quais	12'555'200**	17'409'000°	4'854'000	+ 39 %
Lot 3b Aménagement places nord et sud	9'906'710**	9'827'000*°	- 80'000	- 1 %
Lot 3c Giratoire des Glycines	1'209'309*	2'470'000°°	1'261'000	+ 104 %
Lot 3d Stationnement vélos	3'193'344*	2'498'000*°	- 695'000	- 22 %
Coûts estimatifs totaux des ouvrages du lot 3	26'864'563	32'204'000	5'339'000	+ 20 %

Coûts basés sur * estimation ; ** avant-projet ; ° projet définitif ; °° rentrée de soumissions

Les contributions et les charges au lot 3 sont réglées par différentes conventions :

- Les subventions fédérales et cantonales sont réglées par des conventions de répartition du cofinancement fédéral entre les communes et le canton de Vaud. Ces conventions sont actuellement en négociation (état décembre 2012).
- La convention intercommunale détermine la clé de répartition entre les communes et est finalisée par le présent préavis (chapitre 4.1).

- D'autres conventions avec les partenaires sont en cours de négociation. Citons notamment une convention réglant les frais d'entretien des espaces ainsi que le statut de propriété de la passerelle dans l'objectif de remettre l'ouvrage aux CFF.

1.4. État d'avancement des études

Le crédit d'ouvrage, sollicité par le présent préavis, permettra de poursuivre un processus entamé en 2010 avec le préavis intercommunal du crédit d'études de CHF 2'270'000.– pour la rénovation urbaine du secteur de la gare de Renens (cf. État financier du crédit d'étude, annexe B). Les études entreprises ont permis de faire évoluer l'avant-projet de 2009 au stade de projet définitif avec certaines adaptations nécessaires et de mener aux enquêtes publiques. Même si le présent préavis ne concerne que le tracé routier au sud de la gare ainsi que le giratoire des Glycines, ce chapitre fait le point pour information sur l'ensemble de l'étude encore en cours dans l'objectif de garder une vue d'ensemble. À ce titre, il convient de citer en particulier :

- Les études du groupement Rayon Vert (gRV) ont permis de développer la phase de projet définitif en étroite collaboration avec les différents partenaires du projet de la gare, spécialement avec le tram, les CFF et le m1. Ceci a permis de consolider la géométrie et les coûts de la passerelle ainsi que l'aménagement définitif des places nord et sud.
Un mandat complémentaire a permis de développer le projet du parking vélos au nord de la gare.
Ces études ont abouti à la rédaction du rapport de projet définitif d'avril 2012, approuvé par les Municipalités. Le dossier d'enquête de la passerelle et des places a pu être constitué sur cette base avec l'aide de différents mandataires pour l'étude d'impacts sur l'environnement ainsi que le rapport électrique et de mise à terre nécessaires à la mise à l'enquête.
- La mise à l'enquête de la passerelle et des places se fera en collaboration avec les CFF infrastructure et le m1 ; le dossier sera soumis à l'OFT (Office fédéral des transports) au printemps 2013, selon la procédure fédérale PAP (procédure d'approbation des plans).
- À l'aide de sondages géotechniques, le calcul des fondations et de la statique de la passerelle a été effectué.
- Deux études sur le trafic ont fourni les données nécessaires à l'établissement du plan de circulation au sud de la gare. Elles ont démontré que pour assurer le bon fonctionnement de la place et pour faire face à l'augmentation des transports publics et des mobilités douces, une modification du giratoire du 1^{er} Août/Simplon ainsi que la création d'un mini-giratoire sur l'Avenue d'Epenex sont nécessaires. Elles ont aussi permis de confirmer le fonctionnement de la zone de rencontre.
- Les Axes forts ont ensuite été mandatés pour étudier la modification du giratoire du 1^{er} Août/Simplon. Cette modification a été mise à l'enquête dans le cadre de la procédure d'approbation des plans (PAP) du tram.
- Un mandat d'ingénieurs a permis d'établir un phasage détaillé des travaux, coordonnés avec tous les partenaires du projet de la gare. Ce phasage garantit la faisabilité du chantier ainsi que l'accessibilité à la gare durant toute la phase de construction.
- Un mandat d'ingénieur et de paysagiste a accompagné le projet du giratoire des Glycines vers le projet définitif. Ce dernier prend en compte la globalité des réaménagements, y compris le mobilier urbain et les aménagements paysagers nécessaires.

D'autres conditions extérieures au projet ont également exigé des modifications. Telle la séparation de la ligne 30 en deux lignes (les lignes 31 et 38). Ceci a nécessité l'intégration

au sud de la Gare d'un terminus de bus pour la ligne 31 qui a une emprise plus importante qu'un simple arrêt de bus. Le projet d'électrification de la ligne 25 a contraint les quatre communes d'avancer les travaux routiers de la Place de la Gare.

Le projet du lot 3c, Giratoire des Glycines, a beaucoup évolué par rapport au projet proposé par le préavis intercommunal de 2010. En effet, les estimations de coûts n'étaient pas basées sur une étude approfondie, mais elles étaient basées sur les coûts d'un giratoire type ainsi qu'à un arrêt pour des bus standards sans intégrer les aménagements de l'espace public. La décision des tl d'exploiter la ligne avec des trolleybus articulés a ensuite nécessité l'agrandissement du giratoire ainsi que du terminus de la ligne 25 aux Glycines (deux trolleybus articulés devant pouvoir être stockés afin de les remettre à l'horaire). Ces aménagements de génie civil permettent d'expliquer l'augmentation des coûts du lot 3c. En outre, l'arrêt Glycines pour les lignes 31 et 32 a dû être déplacé puisqu'il était incompatible avec le nouveau terminus.

1.5. Suivi du projet général

La coordination entre les lots et les projets connexes localisés dans le périmètre élargi de la Gare de Renens se fait à l'aide de différents groupes qui se réunissent régulièrement. Un aperçu des groupes est présenté ci-après, une présentation détaillée de la structure du suivi se trouve dans l'annexe C.

- Le **Groupe de coordination décisionnel** (GD) assure la coordination entre le projet de la gare et les projets connexes ainsi que du SDOL.
- La coordination financière de l'ensemble des projets est assurée par le **Groupe spécifique de financement** (GS financement). Il est composé des Syndic(que)s et des Municipaux(ales) de l'Urbanisme-Travaux de chaque commune ainsi que de représentants du Service de la mobilité du Canton, des tl, des CFF et du SDOL.
Le Groupe spécifique de financement se réunit dans une forme restreinte, soit uniquement les représentants des communes, lorsque les sujets à l'ordre du jour ne concernent que les questions politiques et financières communales.
- Le **Groupe de coordination technique** (GT) assure la coordination technique globale des projets des lots 1 à 5 et des projets connexes (R14 et Axes forts).
- La **Commission de projet** a la fonction de direction du projet du lot 3. Cette commission technique contrôle le contenu, les coûts et les délais.

Par ailleurs, le projet a été présenté en décembre 2011 aux Municipalités *in corpore* des quatre communes, ainsi qu'aux Conseils communaux dans le courant 2012. L'expo gare ouverte tous les jeudis soirs a permis d'informer le public intéressé. Ce projet suscite d'ailleurs beaucoup d'intérêt de visiteurs de toute la Suisse, à l'occasion de visites thématiques et de spécialistes.

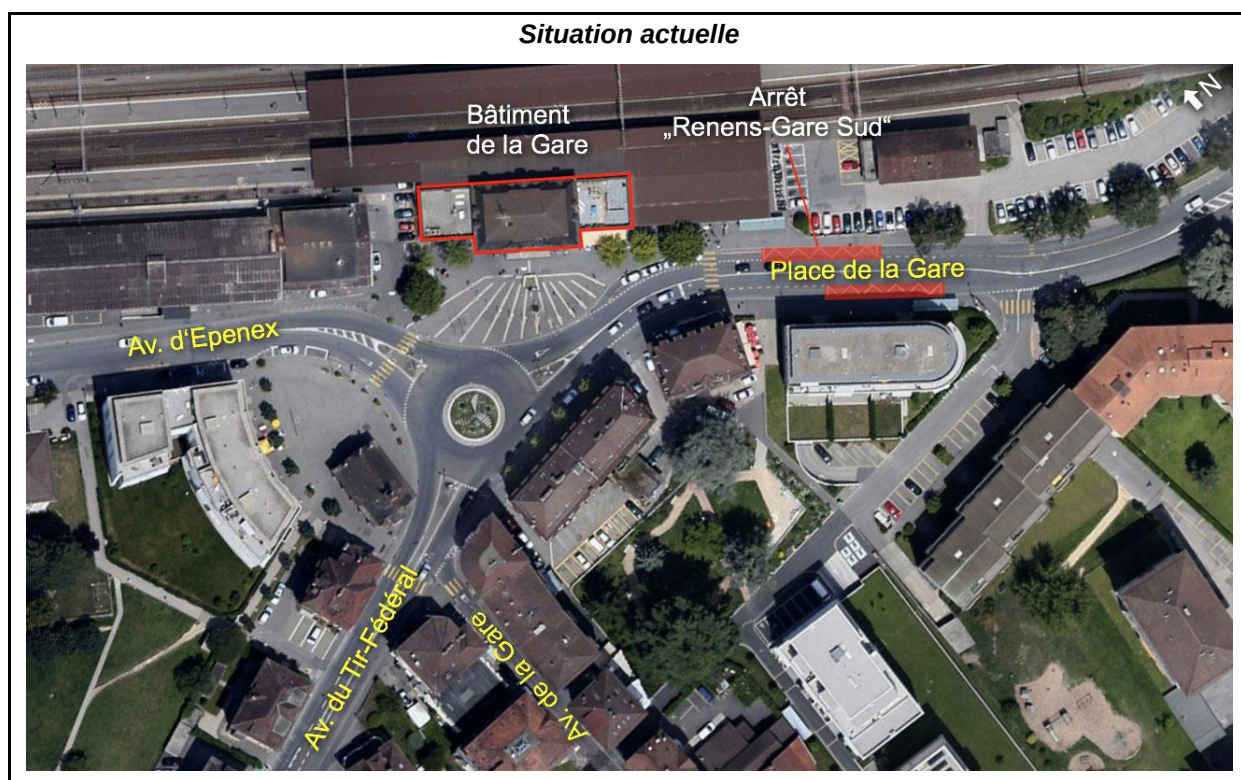
De plus, le projet de requalification de la gare de Renens a été désigné en novembre 2011, conjointement au nœud de communication de Wil (SG), comme lauréat du prix FLUX, l'une des principales distinctions dans le domaine des transports publics. Ce prix est attribué par CarPostal et l'Union des transports publics et a été sélectionné sur une quinzaine de projets présentés.

2. Descriptif du projet du présent préavis

Deux objets constituent la première étape du projet général de la rénovation urbaine du secteur de la gare de Renens : le réaménagement du tracé routier de la Place de la Gare (qui constitue la première réalisation du lot 3b) et le giratoire des Glycines (lot 3c). Ce sont des aménagements routiers définitifs et coordonnés avec les travaux intervenant ultérieurement dans le périmètre de la gare. Le solde des travaux du lot 3 sur les places Nord et Sud de la gare débiteront en principe en 2015, soit en même temps que le chantier de la gare proprement dit. Pour permettre le réaménagement en zone de rencontre de l'ensemble de la place, des travaux seront alors nécessaires sur le tracé routier de la place. Ces interventions ultérieures se limitent à des travaux de surface (pose des bandes en béton) en coordination avec la nouvelle place.

Du point de vue de la construction et de l'exploitation, les solutions proposées allient durabilité, fiabilité d'exploitation et économie. Le choix de matériaux, de mobilier et d'éclairage correspondant à ces critères. Les aménagements routiers proposés utilisent un revêtement standard, les bordures sont en granit de type Lausanne (durabilité accrue par rapport aux bordures en béton).

2.1. Réaménagement du tracé routier de la Place de la Gare (lot 3b partiel)



2.1.1. Description et nature des travaux

Les aménagements de ce projet sont les suivants (carte technique A3 en annexe) :

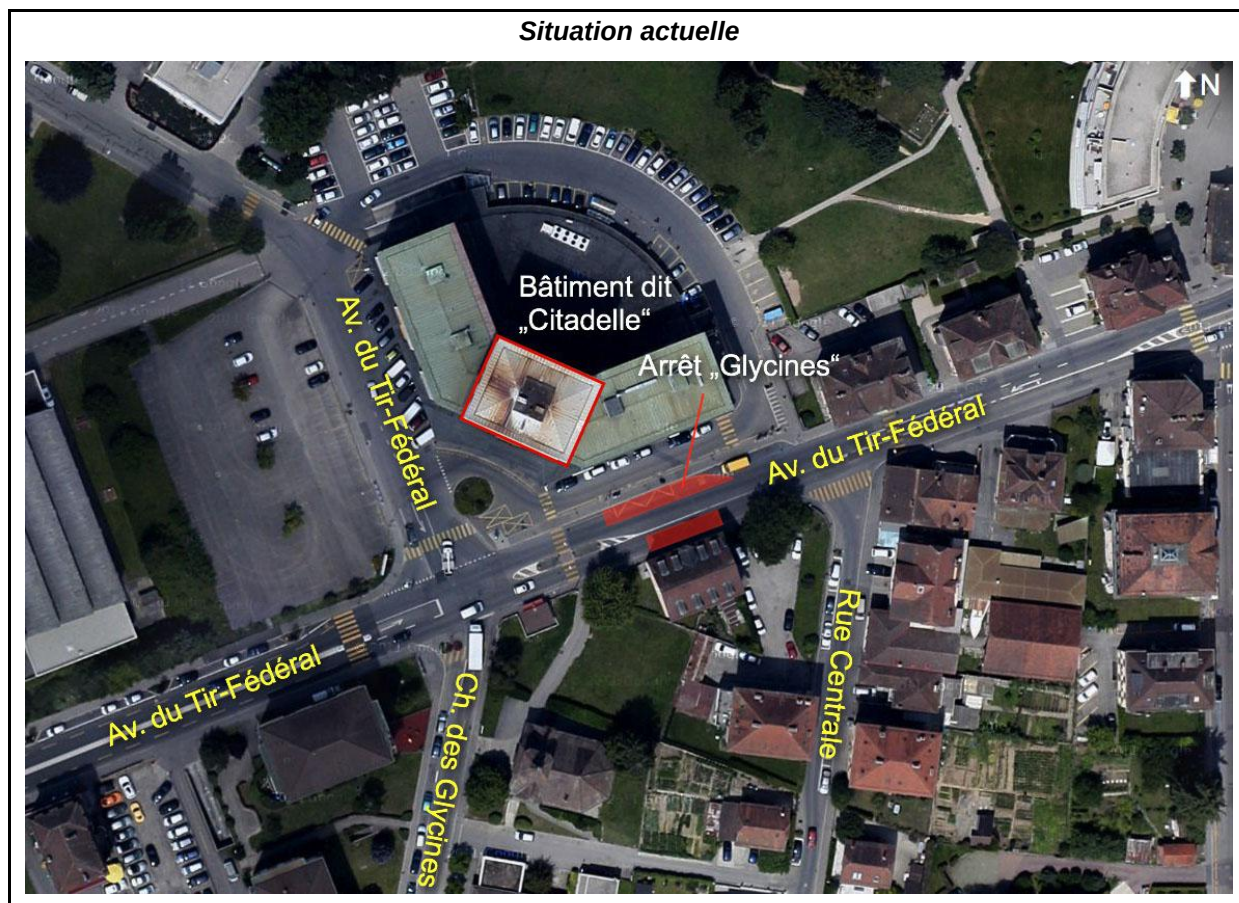
- Le giratoire au croisement de la Place de la Gare, de l'Avenue du Tir-Fédéral et de l'Avenue d'Epenex sera supprimé et remplacé par un carrefour à priorité de droite ; l'œuvre d'art créée par Georges Oswald sis sur le giratoire actuel sera démontée soigneusement pour un usage à définir.
- Réaménagement du tracé routier de la Place de la Gare (chaussée et bordures définitives) avec une géométrie permettant le croisement des futurs trolleybus ; adaptation et renforcement de la chaussée ; pose de bordures basses compatibles avec la future zone de rencontre.

- Au nord de la Place de la Gare, raccord provisoire¹ avec la place piétonne.
- Au sud de la Place de la Gare, élargissement du trottoir (aménagement définitif).
- Agrandissement et déplacement sur chaussée des deux arrêts de bus existants à l'entrée de la Place de la Gare (arrêt actuel « Renens-Gare Sud », lignes 25, 31 et 32) ; déplacement de l'abribus (côté nord de la Place de la Gare) et élargissement du trottoir au droit de l'arrêt.
- Création d'un nouvel arrêt de bus sur la chaussée sur l'Avenue d'Epenex (ligne 33).
- Maintien des places de vélos existantes sur la place, avec déplacement selon l'avancement des futurs travaux de la gare.
- Modification du débouché de l'Avenue de la Gare sur l'Avenue du Tir-Fédéral avec modification du régime de circulation.
- Création de places pour deux roues motorisées au sud de la Place de la Gare.
- Création d'une place de stationnement pour des personnes à mobilité réduite au droit de la future passerelle.
- Adaptation de l'éclairage public.
- Déplacement de 5 places de taxi.

2.1.2. Planning des travaux Place de la Gare

¹ Raccord provisoire de qualité en attendant les aménagements définitifs de la place Sud.

2.2. Giratoire des Glycines (lot 3c)

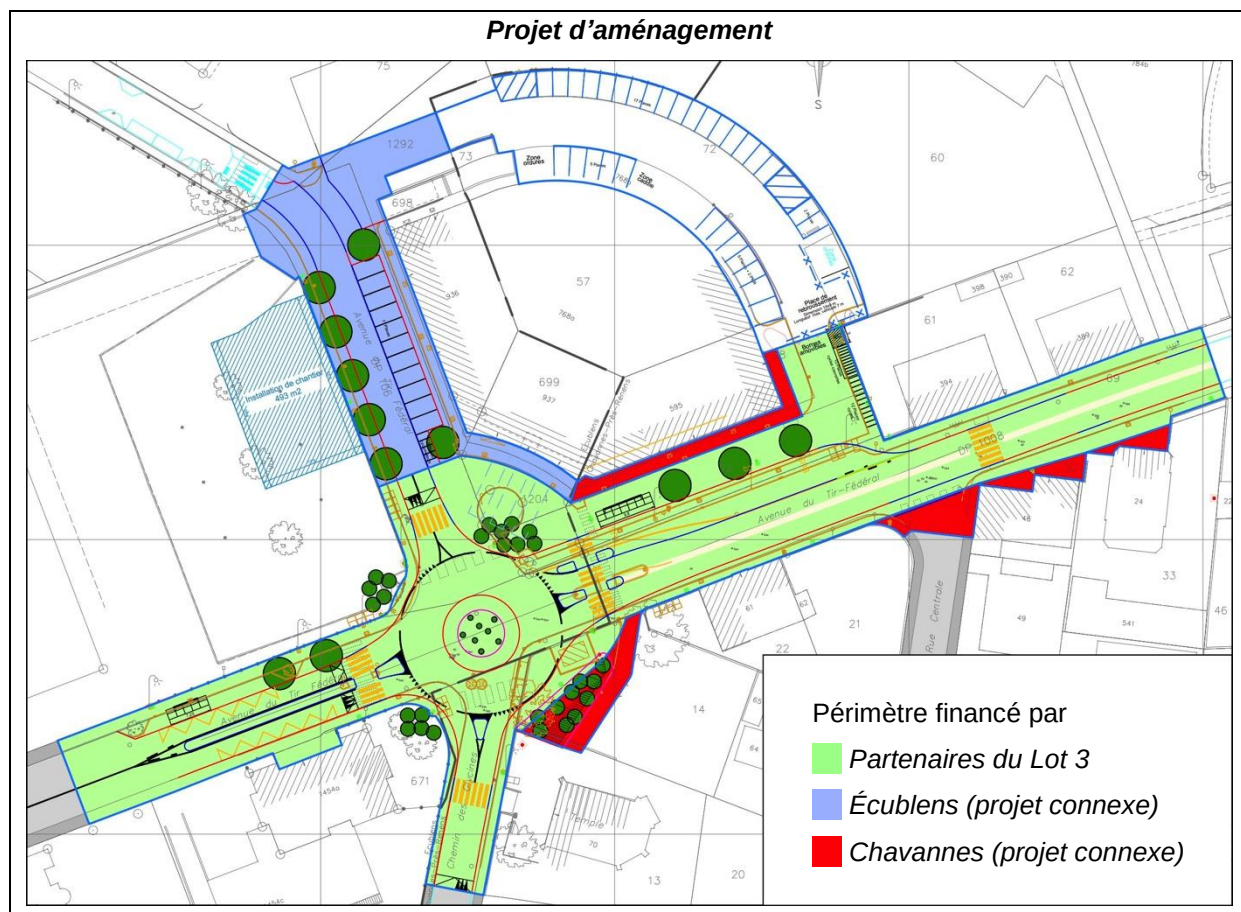


2.2.1. Description et nature des travaux

Les aménagements de ce projet sont les suivants (carte technique A3 en annexe) :

- Construction d'un nouveau giratoire au débouché du Chemin des Glycines sur l'Avenue du Tir-Fédéral comprenant une géométrie permettant le rebroussement des bus type « trolleybus » articulés de 18 m de long (catégorie d'autobus la plus contraignante en matière d'emprise routière).
- Réalisation du terminus de la ligne 25 (place de stationnement renforcée) à la hauteur du n°12 de l'Avenue du Tir-Fédéral.
- Déplacement sur chaussée des arrêts de bus pour les lignes 31 et 32 à la hauteur du n° 15 de l'Avenue du Tir-Fédéral avec pose d'un abribus direction Sud et îlot de sécurité.
- Suite à l'emprise du terminus de la ligne 25, la contre-allée est supprimée et une zone piétonne en lien avec le terminus est créée (partiellement circulaire pour le ramassage des ordures, livraisons et déménagements ; aménagement de l'emprise des anciens trottoirs financé par les communes territoriales) ; pose de mobilier urbain.
- Adaptation et renforcement de la chaussée.
 - Le projet mis à l'enquête prévoyait un prolongement de la bande polyvalente (bande colorée) en direction de la gare (mesure de modération de la vitesse du trafic).
 - Dans la négociation dans le cadre de l'opposition de Pro Vélo, le projet a été adapté. Il ajoute deux bandes cyclables d'une largeur de 1.2 m sur la chaussée entre le giratoire des Glycines et le carrefour sur la place au sud de la gare au lieu de la bande polyvalente centrale (cf. 3.4 Traitement des oppositions).

- Intégration de places deux-roues.
- Nouvel éclairage public sur toute la zone.
- Démolition du kiosque.
- *Financé par les tl : Pose de l'infrastructure en vue de l'électrification de la ligne 25 (ligne aérienne selon procédure fédérale).*
- *Financé par les tl : Création d'un WC pour les conducteurs de bus (terminus de la ligne 25).*



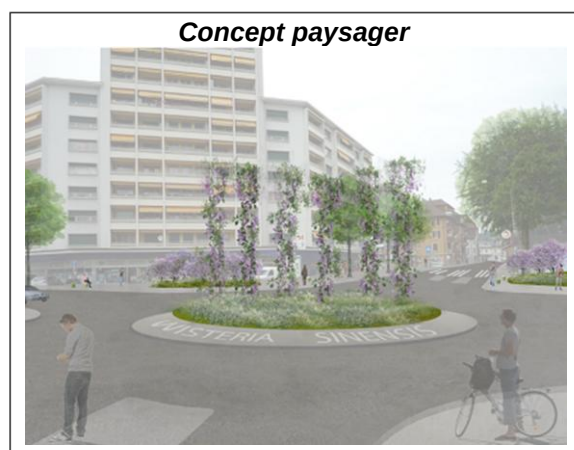
Concept paysager

Le concept paysager a été élaboré dans le but de créer un espace convivial et identitaire devant le bâtiment dit Citadelle et autour du giratoire :

- Plantation de glycines grimpantes au centre du giratoire.
- Plantation d'arbres et de glycines sur les espaces publics.
- Mobilier urbain en plots-béton colorés.

2.2.2. Planning des travaux Glycines

La réalisation de ces travaux est prévue d'avril 2013 à fin octobre 2013 avec pose du revêtement définitif une année après, soit en été 2014. Le planning est coordonné avec les travaux liés au réaménagement du tracé routier de la Place de la Gare ainsi qu'avec la mise en exploitation de la ligne 25, pour une entrée en service le 13 décembre 2013.



3. Procédure légale

3.1. Projet routier et permis de construire

Les procédures nécessaires à la construction des aménagements routiers proposés par ce préavis sont réglées par la loi vaudoise sur les routes (LRou). La LRou renvoie dans son article 13 aux articles 57 à 62 de la loi cantonale sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) quant à la procédure à suivre pour les projets de construction de routes, qui est identique à celle pour l'approbation de plans de quartier. Ceci a pour conséquence qu'il est de la compétence du Conseil communal d'adopter le projet en tant que tel et de statuer sur les réponses aux oppositions. Le projet est ensuite approuvé et mis en vigueur par le Département cantonal compétent, qui notifie lui-même les décisions communales aux opposants.

3.2. Emprises sur les propriétés voisines

Toutes les procédures liées à la prise d'emprises définitives ou provisoires, les conventions et les servitudes ont été traitées au préalable entre les communes d'Écublens, de Chavannes-près-Renens, de Renens, les auteurs des projets et les propriétaires concernés. Les conventions pour les cessions de terrain sont signées.

3.3. Examen préalable

Conformément aux articles 3 et 10 de la loi sur les routes (LRou), les dossiers du réaménagement du tracé routier de la Place de la Gare ainsi que du giratoire des Glycines ont été validés et envoyés par les Municipalités aux services cantonaux, qui ont émis un préavis positif. Les décisions et choix techniques liés à l'élaboration de ces projets intègrent les remarques émises par les différents acteurs consultés. Puis les dossiers ont été soumis à l'enquête publique du 12 septembre au 11 octobre 2012 dans les communes concernées.

Les propriétaires touchés par le projet étaient invités par courrier à une soirée d'information à l'Expo de la Gare le 20 septembre 2012. Cette soirée a également été annoncée au public par une annonce parue dans le quotidien 24 heures. De nombreux représentants politiques et techniques des quatre communes étaient présents pour répondre aux questions et pour présenter les plans et descriptifs techniques exposés.

En ce qui concerne le giratoire des Glycines, les communes de Chavannes-près-Renens et d'Écublens ont organisé une réunion avec les propriétaires le 28 septembre 2011 au Centre Paroissial de Chavannes-près-Renens.

3.4. Traitement des oppositions

Pour l'enquête publique, le projet est séparé en deux objets, sis sur les communes de Chavannes-près-Renens et Renens pour le réaménagement du tracé routier de la Place de la Gare respectivement sur les communes de Chavannes-près-Renens et d'Écublens pour le giratoire des Glycines. Selon l'art. 58 al. 2 LATC, les Municipalités incluent dans le préavis du projet routier un résumé des oppositions ainsi que des propositions de réponse aux oppositions non retirées.

Dans le délai de l'enquête publique, deux oppositions ont été déposées concernant les deux projets :

1. Opposition de la Citrap Vaud (Communauté d'intérêts pour les transports publics) demandant le regroupement des arrêts de bus sur un endroit de la place au sud de la gare de Renens.

Une rencontre sur place a eu lieu le 7 novembre 2012 (en présence de représentants des tl et des communes). Elle a permis de donner des éléments d'explication justifiant l'emplacement des arrêts en fonction de la géométrie de la place et pour une meilleure exploitation de l'interface multimodale en évitant des trains de bus.

À la suite de cette séance, la Citrap Vaud a transformé son opposition en observation.

2. Opposition générale de Pro Vélo Lausanne sur la situation des cyclistes encore délicate dans le périmètre de la gare et demande d'adaptation des deux projets pour mieux répondre aux besoins des cyclistes :

- Sur la Place de la Gare, Pro Vélo demande l'intégration d'aménagements cyclistes durant la phase de transition, avant que la place ne soit mise en zone de rencontre.
- Concernant le projet du giratoire des Glycines, la demande est de tenir compte des besoins des deux roues légers, ce qui n'est pas fait dans le projet mis à l'enquête.

Une séance réunissant des représentants de Pro Vélo ainsi qu'une délégation municipale et technique des communes de Chavannes-près-Renens, Écublens et Renens et du SDOL a eu lieu le 16 novembre 2012. Elle a permis de relever la pertinence des demandes et de trouver les réponses suivantes :

- En ce qui concerne la Place de la Gare, l'enquête pour la transformation en zone de rencontre aura lieu au printemps 2013 dans le cadre de la PAP (procédure d'approbation des plans) pour la rénovation urbaine de la gare. Le permis de construire OFT pourrait, sans opposition majeure, ainsi être obtenu en 2014. Une fois le crédit d'ouvrage du reste du lot 3 obtenu, la zone de rencontre pourrait être mise en place, soit environ 5 ans plus tôt que prévu.
- Le projet du giratoire des Glycines est adapté entre le Giratoire des Glycines et la Place de la Gare : deux bandes cyclables d'une largeur de 1.2 mètre sont ajoutées sur la chaussée entre le giratoire des Glycines et le carrefour sur la place au sud de la gare au lieu de la bande polyvalente centrale.
Pour la partie nord de l'Avenue du Tir-Fédéral, la géométrie de la route est réduite à 5.70 mètres de largeur et ne permet pas de rajouter de pistes cyclables. La commune d'Écublens s'engage à étudier la possibilité de passer ce tronçon de route en zone 30.
- Pour le moment, aucun projet n'est prévu sur le Chemin des Glycines. La commune de Chavannes-près-Renens s'engage quant à elle à inviter Pro Vélo à prendre part à l'étude de réaménagement de cette rue dès que celle-ci sera lancée.

Ces adaptations du projet et ces réponses aux préoccupations des cyclistes sont satisfaisantes pour les deux parties, Pro Vélo a ainsi levé son opposition.

4. Répartition intercommunale : Convention et clé de répartition

4.1. Convention intercommunale

Le présent projet est conditionné par différents accords entre les communes. L'étroite collaboration entre les communes, autant au niveau des exécutifs et des législatifs politiques qu'entre les techniciens communaux ainsi qu'avec les CFF et les TI a permis de démarrer un projet, dont l'ampleur dépasse largement les possibilités d'action des communes seules.

Pour la phase de projet d'étude, les communes partenaires du lot 3 ont signé une convention régissant les relations techniques et financières entre les communes.

Pour la phase de construction, une nouvelle convention intercommunale est nécessaire. Cette convention fixe les modalités de délégation de compétences pour toutes les constructions du projet de rénovation urbaine du périmètre de la gare de Renens. Les communes de Chavannes-près-Renens, de Crissier et d'Écublens délèguent notamment la gestion technique générale et le suivi du chantier à la commune de Renens. La gestion financière est également déléguée à la commune de Renens. La gestion technique pour la construction du giratoire des Glycines est déléguée aux communes de Chavannes-près-Renens et d'Écublens. Enfin, la nouvelle convention reprend la clé de répartition des coûts et des subventions entre communes proposée dans le présent préavis.

Conformément à la Loi sur les communes (107b LC), la convention intercommunale est portée à la connaissance des Conseils communaux ; la convention est annexée au présent préavis.

4.2. Clé de répartition financière

La convention intercommunale définit également la répartition des coûts pour les travaux communs du lot 3 initial ainsi que pour une partie du lot 6 entre les quatre communes partenaires. Il est proposé de reconduire la clé de répartition qui a été choisie lors du préavis intercommunal d'études en 2010/11 intitulé « Rénovation urbaine du secteur de la gare de Renens, lot des espaces publics – Crédit d'étude intercommunal pour la phase de projet définitif ». La clé de répartition définie est la suivante : Renens 4/8, Chavannes-près-Renens 2/8, Crissier 1/8 et Écublens 1/8.

Cette clé de répartition entre les quatre communes provient d'une étude approfondie, validée entre les Municipalités. Elle se base avant tout sur la population, actuelle et à l'horizon 2020, dans le périmètre de la gare ; différents critères ont été étudiés pour tester cette clé de répartition. Suite au premier préavis de 2010/11 et aux débats qui l'ont accompagné, d'autres vérifications ont encore été réalisées, en particulier le fait de tenir compte du point d'impôt basé sur les critères de la péréquation, ce qui s'avère non significatif (cf. Clé de répartition – schéma explicatif en annexe D).

Les évolutions plus récentes du projet et l'extension du périmètre initial, dues aux solutions à trouver pour régler la question de la modération du trafic sur la Place de la Gare (modification du giratoire 1^{er} Août/Simplon et création d'un mini-giratoire à l'Avenue d'Epenex notamment) ne sont pas comprises dans cette clé de base. Elles devront encore être discutées entre les partenaires pour déterminer d'un commun accord au moment du deuxième préavis et une fois l'ensemble des conventions connu, la part due au projet lui-même (à financer selon la clé de base) et la part connexe à charge des communes territoriales.

Les quatre Municipalités proposent à leurs législatifs de valider définitivement la clé de répartition pour ce préavis et pour le suivant afin d'assurer une stabilité institutionnelle pour l'ensemble du projet.

5. Financement des travaux du présent préavis

5.1. Coûts des travaux du présent préavis

Un appel d'offres, procédure basée sur la loi sur les marchés publics, a été effectué. Les montants indiqués ci-dessous ont été établis sur la base des soumissions reçues. Le budget se présente comme suit.

5.1.1. Coûts des travaux du réaménagement du tracé routier de la Place de la Gare

Le tableau ci-après dresse les coûts des travaux après soumissions du réaménagement du tracé routier de la Place de la Gare (un tableau plus détaillé se trouve en annexe E) :

Réaménagement tracé routier de la Place de la Gare	Crédit déjà voté	Crédit d'ouvrage demandé	Total
Travaux		1'096'800	1'096'800
Honoraires	37'650	101'000	138'650
Divers et imprévus		118'000	118'000
Sous-total HT	37'650	1'315'800	1'353'450
TVA 8 %	3'012	105'264	108'276
Total crédit brut TTC	40'662	1'421'064	1'461'726
Total crédit brut TTC (arrondi)	41'000	1'421'000	1'462'000

5.1.2. Coûts des travaux du giratoire des Glycines

Le tableau suivant dresse les coûts des travaux après soumissions du giratoire des Glycines (un tableau plus détaillé se trouve en annexe F) :

Giratoire des Glycines	Crédit déjà voté	Crédit d'ouvrage demandé	Total
Travaux		1'830'000	1'830'000
Honoraires	82'388	189'000	271'388
Divers et imprévus		267'900	267'900
Sous-total HT	82'388	2'286'900	2'369'288
TVA 8 %	6'591	182'952	189'543
Total crédit brut TTC	88'979	2'469'852	2'558'831
Total crédit brut TTC (arrondi)	89'000	2'470'000	2'559'000

5.2. Subventions

Le projet de convention de répartition du cofinancement fédéral établi par le Service de la mobilité du canton en automne 2012 chiffre les montants attribués comme suit :

- CHF 390'000.– pour l'interface Renens Gare ;
- CHF 2'860'000.– pour le prolongement de la ligne 25 jusqu'à la gare de Renens ; la part attribuée à la Place de la Gare est estimée à CHF 380'000.–.

5.3. Coûts d'exploitation

Les communes territoriales sont responsables des frais d'exploitation et assumeront dès la fin des travaux l'entretien de leur domaine public respectif.

5.4. Récapitulation

Les coûts des travaux du réaménagement du tracé routier de la Place de la Gare et du giratoire des Glycines additionnés, le montant brut du crédit d'ouvrage se monte à CHF 3'891'000.– TTC (arrondi). La répartition entre les communes est faite de la manière suivante :

	Crédit demandé par Renens	Participation Renens 4/8	Participation Chavannes 2/8	Participation Crissier 1/8	Participation Écublens 1/8
Coûts réaménagement tracé routier Place de la Gare	1'421'000	710'500	355'250	177'625	177'625
Coûts giratoire des Glycines	2'470'000	1'235'000	617'500	308'750	308'750
Crédit d'ouvrage TTC	3'891'000	1'945'500	972'750	486'375	486'375
Subvention fédérale estimée	-770'000	-385'000	-192'500	-96'250	-96'250
Crédit d'ouvrage après subventions estimées	3'121'000	1'560'500	780'250	390'125	390'125
Participation nette estimée de Chavannes	780'250				
Participation nette estimée de Crissier	390'125				
Participation nette estimée d'Écublens	390'125				
Solde représentant la participation nette à charge de Renens	1'560'500				

Le tableau ci-dessus récapitule le coût total du crédit d'ouvrage pour les aménagements sujets du présent préavis à répartir entre les communes. La Commune de Renens, en sa qualité de représentant du maître d'ouvrage, doit demander à son Conseil communal l'entier du crédit d'étude, dont il faut déduire les subventions fédérales estimées, ainsi que la participation des communes qui sera versée à Renens. Les communes partenaires doivent par le présent préavis, faire accepter par leur conseil respectif leur participation au crédit de construction.

5.5. Dépenses thématiques

Les communes ont la possibilité de récupérer par le biais de la péréquation directe une partie des montants engagés pour tout ce qui concerne le périmètre des routes et des transports. Le montant récupéré équivaut à 64.86 % (taux de 2013) des dépenses thématiques qui dépassent 8 points d'impôts communaux. La somme à disposition des communes est plafonnée à 4 points d'impôt cantonal, soit environ 120 millions de francs.

Les coûts potentiellement admis dans les dépenses thématiques peuvent être estimés à 79 % du montant net à charge des communes. Ceux-ci peuvent être intégrés dans le décompte des dépenses thématiques à raison de 1/15^e par année de l'investissement présent au bilan.

5.6. Incidences financières

5.6.1. Incidences financières pour Chavannes-près-Renens

Le montant brut de la part du crédit d'ouvrage à charge de la commune est de 2/8 du montant total, soit CHF 972'750.00 TTC. Le montant net après déduction des subventions fédérales attendues est de CHF 780'250.00 TTC.

5.6.2. Incidences financières pour Crissier

Le montant brut de la part du crédit d'ouvrage à charge de la commune est de 1/8 du montant total, soit CHF 486'375.00 TTC. Le montant net après déduction des subventions fédérales attendues est de CHF 390'125.00 TTC.

5.6.3. Incidences financières pour Écublens

Le montant brut de la part du crédit d'ouvrage à charge de la commune est de 1/8 du montant total, soit CHF 486'375.00 TTC. Le montant net après déduction des subventions fédérales attendues est de CHF 390'125.00 TTC.

5.6.4. Incidences financières pour Renens

Le montant brut de la part du crédit d'étude à charge de la commune est de 4/8 du montant total, plus la part de 4/8 des autres communes, soit CHF 3'891'000.00 TTC. Le montant net après déduction des subventions fédérales attendues et des participations des autres communes est de CHF 1'560'500.00 TTC.

5.6.5. Coût du capital pour Renens

Le coût du capital (amortissement et intérêts) sur les montants nets calculés (après déduction des subventions fédérales attendues, ainsi que les participations des communes) représente un coût de fonctionnement annuel moyen d'environ CHF 79'325.45 pendant 30 ans. Ce coût se décompose de la manière suivante : amortissement CHF 52'016.70, intérêts CHF 27'308.75 (CHF 1'560'500.00 divisé par deux et multiplié par un taux de 3.5 %).

5.7. *Plan des investissements pour Renens*

Cette dépense figure au plan des investissements (2012-2016 (2017-2021)), adopté par la Municipalité le 21 septembre 2012, elle fait partie du montant de CHF 5'000'000.00 TTC dans le compte N° 3711.5010.151 « Gare de Renens – lot 3 passerelle et places nord et sud ».

Le no de compte définitif pour ce préavis sera le N° 3711.5010.190 « Gare, lot espaces publics – 1^{ère} étape, aménag. tracé place Gare et giratoire des Glycines ».

6. Projets connexes (à titre d'information)

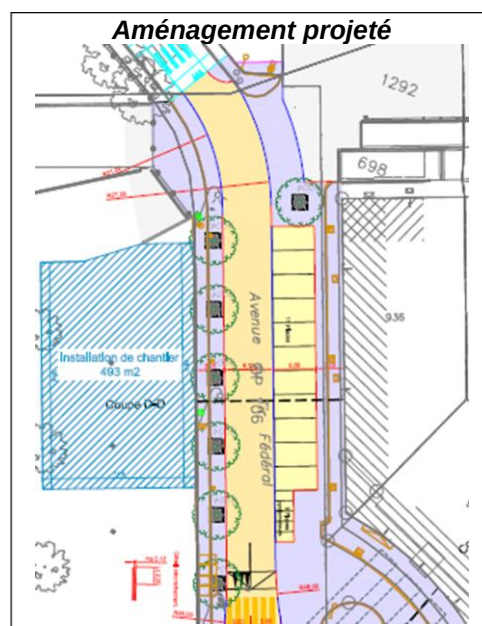
En lien direct avec les aménagements proposés par le présent préavis, les communes de Chavannes-près-Renens et d'Écublens profitent de faire des aménagements qui consistent en une plus-value pour l'ensemble du projet. Ces aménagements sont entièrement financés par les communes respectives.

6.1. Écublens

Profitant de la création du giratoire, la commune d'Écublens réaménagera le tronçon de l'Avenue du Tir-Fédéral reliant le quartier du collège d'Epenex au futur giratoire. Ce projet était prévu dans le cadre du réaménagement réalisé en 2012 sur l'Avenue du Tir-Fédéral, secteur collège d'Epenex. Il sera finalement intégré au projet du giratoire des Glycines.

Cet aménagement consiste principalement en :

- Élargissement des trottoirs et réduction de la largeur de la chaussée.
- Création d'un alignement d'arbres du côté ouest.
- Réfection de la chaussée.
- Adaptation du profil au giratoire.



Les coûts de ce réaménagement sont estimés comme suit (un tableau des coûts plus détaillé se trouve en annexe G) :

Projet connexe Écublens : Avenue du Tir-Fédéral	Crédit d'ouvrage Écublens
Travaux	261'000
Honoraires	42'000
Divers et imprévus	30'300
Sous-total HT	333'300
TVA 8 %	26'664
Total crédit brut TTC	359'964
Total crédit brut TTC (arrondi)	360'000

6.2. Chavannes-près-Renens

Pour la cohérence du projet, la commune de Chavannes-près-Renens prendra en charge la remise en état de la rampe permettant l'accès à l'église aux Glycines (zones teintées en rouge, voir carte sous chapitre 2.2). La commune prendra également en charge la réalisation d'un seuil qui se raccordera sur le trottoir traversant la Rue Centrale. La création d'un écopoint avec conteneurs enterrés (à l'emplacement actuel du conteneur de verre) fera partie d'un préavis séparé, présenté en parallèle du projet du giratoire.

Les coûts de ces réaménagements sont estimés comme suit (un tableau des coûts plus détaillé se trouve en annexe H) :

Projet connexe Chavannes-près-Renens	Crédit d'ouvrage Chavannes-près-Renens
Travaux	92'300
Honoraires	20'000
Divers et imprévus	11'230
Sous-total HT	123'530
TVA 8 %	9'882
Total crédit brut TTC	133'412
Total crédit brut TTC (arrondi)	133'000

Kiosque

L'espace disponible au carrefour Chemin des Glycines/Avenue du Tir-Fédéral ne permet pas la création d'un giratoire d'un diamètre de 28 mètres, pourtant nécessaire pour le rebroussement des trolleybus. L'emprise du giratoire des Glycines nécessite donc la destruction du kiosque, situé dans l'angle de l'Avenue du Tir-Fédéral et le Chemin des Glycines.

Ledit kiosque se trouve sur la parcelle 14, propriété de la commune de Chavannes-près-Renens, cependant l'édicule est une propriété privée. Les coûts liés à la résiliation du contrat de bail sont à charge de la commune de Chavannes-près-Renens, la démolition de ce dernier sera couverte par le lot 3.

7. Conclusion

Le secteur de la gare de Renens est au cœur de multiples enjeux et au cœur du chantier 2 du SDOL qui a défini les pôles de développement prioritaire dans l'Ouest lausannois dès sa création en 2003, et a permis de lancer ce projet d'emblée au niveau intercommunal. Véritable nœud de transport à l'intersection du m1, du futur tram, ainsi que de lignes de trains et de bus, dont le nombre (à l'instar des nouvelles lignes 25 et 54) et la fréquence sont appelés à augmenter, il s'inscrit de façon exemplaire dans le PALM, le programme d'agglomération Lausanne-Morges. En tant que projet d'espace public, il se situe également au centre de multiples projets urbanistiques en cours dans les communes de Chavannes-près-Renens, Crissier, Écublens et Renens que le développement des transports publics irriguera de façon renforcée.

L'étude de projet, dont le crédit a été octroyé par les Conseils communaux des quatre communes au début de 2011, ainsi que par le canton de Vaud, a permis de préciser les visions contenues dans l'avant-projet et de les concrétiser pour passer l'étape des enquêtes publiques et solliciter ici une première demande de crédit. Des évolutions ont certes été nécessaires pour rester en adéquation avec les projets des autres partenaires, que sont les tl et les CFF, ainsi que les attentes des communes, mais le projet est resté dans une logique d'économie, de durabilité et de qualité au service des utilisateurs.

La rénovation du périmètre de la gare de Renens est un projet d'une ampleur inédite tant en termes d'objectifs à l'échelle des quatre communes que de partenariat institutionnel nouveau. L'esprit d'ouverture existant entre les différents partenaires depuis 2006 a porté ses fruits. Il a permis à cette première étape de travaux du secteur de la gare d'aboutir en coordination avec les autres projets. La réalisation du nouveau tracé routier sur la Place de la Gare et jusqu'au giratoire des Glycines s'inscrit dans une vision d'ensemble qui répond au dynamisme de toute la région et lui fait place.

L'obtention par les quatre législatifs des communes de Chavannes-près-Renens, Crissier, Écublens et Renens de ce premier crédit d'ouvrage va permettre au projet de se poursuivre et consolider la collaboration entre tous les partenaires. En acceptant aussi la poursuite de la collaboration et la clé de répartition de base entre les quatre communes concernées, les législatifs communaux donnent un signal très fort aux autres partenaires que sont les CFF et les tl d'une part, mais encore le Canton et la Confédération, sans lesquels le projet n'aurait pu voir le jour. Elles construisent ainsi le socle fort qui permettra de revenir devant les quatre législatifs (prévision fin 2013) avec le crédit d'ouvrage définitif pour la construction de la passerelle ainsi que le réaménagement des places au Nord et au Sud de la gare.

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE R E N E N S,

Vu le préavis intercommunal No 30-2013 de la Municipalité du 16 janvier 2013,

Où il le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

- **ADOPTÉ** le projet routier du réaménagement du tracé routier de la Place de la Gare.
- **ACCEPTE** la clé de répartition pour la phase travaux du lot 3 telle que proposée dans le présent préavis.
- **AUTORISE** la Municipalité de Renens à réaliser les travaux du réaménagement du tracé routier de la Place de la Gare.
- **ALLOUE** à la Municipalité le financement nécessaire à ces travaux pour un montant de CHF 3'891'000.– brut TTC, avant déduction des subventions fédérales attendues pour un montant de CHF 770'000.– TTC, ainsi que les participations des communes partenaires pour un montant de CHF 1'560'500.00 TTC, soit un montant net à charge de Renens de CHF 1'560'500.00 TTC.

Cette dépense sera financée par voie d'emprunt, conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil communal.

Elle figurera dans le compte d'investissement du patrimoine administratif N° 3711.5010.190 « Gare, lot espaces publics – 1^{ère} étape, aménag. tracé place Gare et giratoire des Glycines ».

Cette dépense sera amortie en 30 ans, selon l'article 17b du règlement du 14 décembre 1979 (mis à jour au 1^{er} juillet 2006) sur la comptabilité des communes.

- **Par le présent préavis la Municipalité considère, conformément à la loi sur les communes, article 107b traitant du contrat de droit administratif, que la teneur de la convention annexée et intitulée « *Convention régissant les relations techniques et financières dans le cadre du crédit de construction de la rénovation urbaine de la Gare de Renens, lot 3 "espaces publics"* » a été portée à la connaissance des Conseils communaux. (Voir annexe)**

Conformément à la loi un exemplaire sera remis à la Préfecture.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 18 janvier 2013.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La Syndique :

Le Secrétaire :

Marianne HUGUENIN (L.S.)

Jean-Daniel LEYVRAZ

Municipaux concernés :
Mme la Syndique
Mme Tinetta Maystre
M. Jean-François Clément

8. Annexes

- A. Plan d'ensemble du R14
- B. État financier du crédit d'étude
- C. Structure du suivi
- D. Clé de répartition des coûts – schéma explicatif
- E. Coûts détaillés des travaux du tracé routier de la Place de la Gare
- F. Coûts détaillés des travaux du giratoire des Glycines
- G. Coûts détaillés des travaux connexes Écublens
- H. Coûts détaillés des travaux connexes Chavannes-près-Renens

Plan détaillé en format A3 : Aménagement du tracé routier de la Place de la Gare

Plan détaillé en format A3 : Giratoire des Glycines

Convention régissant les relations techniques et financières dans le cadre du crédit de construction de la rénovation urbaine de la Gare de Renens, lot 3 « espaces publics »